

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 4 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 V.472** Vœu relatif au renforcement de la prise en charge médico-sociale des usagers de drogues et à la sécurité des riverains du quart nord-est parisien.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'article L111-1 du code de la sécurité intérieure qui stipule que « L'Etat a le devoir d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens. » et qu'il « associe à la politique de sécurité les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les représentants des professions, des services et des associations confrontés aux manifestations de la délinquance ou œuvrant dans les domaines de la prévention, de la médiation, de la lutte contre l'exclusion ou de l'aide aux victimes » ;

Considérant l'article L3121-3 du code de la santé publique qui stipule que « La définition de la politique de réduction des risques en direction des usagers de drogue relève de l'Etat » ;

Considérant l'article L3121-4 du code de la santé publique qui stipule que « La politique de réduction des risques en direction des usagers de drogue vise à prévenir la transmission des infections, la mortalité par surdose par injection de drogue intraveineuse et les dommages sociaux et psychologiques liés à la toxicomanie par des substances classées comme stupéfiants » ;

Considérant que les collectivités sont engagées pour la réduction des risques et des dommages liés aux drogues depuis de nombreuses années ;

Considérant que le quart nord-est parisien (principalement les 10ème, 18ème et 19ème arrondissements) concentre en différents endroits une population de polyconsommateurs de drogues, caractérisée par une intrication de scènes de consommation (avec une prédominance de crack) et d'un phénomène d'errance et de sans-abrisme, que cela engendre des zones d'exclusion et de tensions générant des difficultés importantes de régulation de l'espace public ;

Que par ailleurs des zones de dépôt de trafic et de consommation de crack visibles, en particulier sur les jardins d'Éole, la place Stalingrad et que ces installations, à proximité directe des riverains, posent de

grandes difficultés et des problématiques de tranquillité publique graves qui ne sauraient perdurer pour la sécurité des riverains.

Considérant, le courrier du Maire au Premier Ministre du 11 juillet 2018, les alertes de maires d'arrondissements concernés et des riverains sur l'insécurité croissante de certains quartiers ;

Considérant que Paris et la Seine-Saint-Denis avaient participé il y a déjà quelque temps au « Plan crack du Nord-est parisien », en partenariat avec la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), le Préfet de Paris et le Préfet de région ;

Considérant le soutien de la Ville de Paris à l'étude qui permet de dresser un nouveau diagnostic de l'évolution du crack sur nos territoires ;

Considérant que l'OFDT estime qu'il y aurait entre 11 350 et 20 000 usagers de crack en France métropolitaine, majoritairement en Ile de France ; avec 9 scènes ouvertes à Paris intra-muros ;

Considérant que le 2 février dernier la MILDECA organisait une réunion de travail relative à la question de crack, afin de mettre en place des groupes de travail pour formuler des propositions opérationnelles, dont la mise en place d'un groupe politique regroupant les élu.e.s de l'exécutif parisien Anne Souyris et Colombe Brossel, des mairies du 2ème, 10ème, 12ème, 18ème et 19ème arrondissement et du conseil départemental et de commune de la Seine-St Denis,

Considérant que ce travail suscite légitimement de fortes attentes des collectivités et des communes concernées,

Considérant que la lutte contre les trafics de stupéfiants est une des priorités des deux Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) du 18e, élargie depuis février 2018 au 10e et de celle du 19e et ce depuis leur création (2012 et 2013) et le besoin de relancer le travail dans le cadre du volet partenarial de ces deux ZSP dédiées à la prise en charge des usagers de drogue.

Considérant la mise en œuvre sur décision du procureur de la République d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance sur les « Infractions à la législation sur les stupéfiants et délinquance connexe dans le réseau de transports en commun de Paris » depuis février dernier, sachant que ce groupe n'appréhende la problématique que dans les souterrains du métro / domaine RATP sans prise en compte de l'espace public, ayant pour conséquence la sortie des UD sur l'espace public et la crainte d'un retour dans le métro dès l'arrivée de l'hiver, que cela suppose une concertation avec les détenteurs de pouvoirs de police générale et des acteurs de l'action sociale et sanitaire.

Considérant que le campement de la Porte de la Chapelle dit du squat de la Colline cristallise depuis quelques années cette visibilité des usagers dans l'espace public ;

Considérant qu'il a été évacué en 2016, 2017 et 2018 à trois reprises avec la mise en place d'un suivi social et sanitaire hôtelier financé par la DDCS, la MILDECA et la Ville de Paris (dispositif Coordination Toxicomanies, ASSORE-AURORE et Samu Social) ;

Considérant que lors de la dernière évacuation en juin 2018, le sous-dimensionnement des places d'hébergement et de prise en charge sanitaire a conduit à ce qu'aucun impact ne soit visible sur le secteur ;

Considérant que cette situation particulièrement dégradée montre l'insuffisance des dispositifs actuels et le besoin de renforcer les actions menées d'abord en termes de prise en charge sanitaire et sociale des usagers de drogues, de réduction des risques, mais également en termes de sécurité publique ;

Considérant qu'il est urgent d'appréhender et de traiter de manière globale et partenariale les problématiques auxquelles sont confrontés les usagers de drogue (et particulièrement de crack) en errance sur l'espace public, principalement sur les sites de Colline et de la Place de Stalingrad, en mobilisant l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs concernés ;

Considérant que la réponse doit être sanitaire et sociale et qu'elle doit garantir la tranquillité publique et la protection des habitants des quartiers concernés ;

Considérant la réunion organisée à la demande de la Ville de Paris à la Préfecture de la Région Ile de France le lundi 17 septembre dernier ;

Considérant l'engagement de l'ARS datant du 21 septembre dernier sur le renforcement de l'offre médico-sociale en addictologie et la mise en place d'un plan global commun en lien avec les propositions de la Ville ;

Considérant l'engagement de l'ARS de mobiliser des crédits supplémentaires pour répondre à la demande d'élargissement de l'amplitude horaires des espaces d'accueil et des repos des CAARUD et le renforcement des maraudes ;

Considérant le plan d'action de la Ville qui comprend trois axes majeurs :

- pour une meilleure gouvernance et coordination au plus près des territoires,
- pour un renforcement conséquent de l'offre d'hébergement accompagné, de l'accueil de jour et de nuit et des dispositifs sanitaires, sociaux existants
- et pour les innovations et modifications réglementaires nécessaires à la mise en place d'une politique de réduction des risques liés à l'inhalation.

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que le plan d'action de la Ville de Paris travaillé avec les élu-e-s d'arrondissements et les acteurs associatifs de la réduction des risques et des dommages, et qui prévoit la diversification des modalités d'accompagnement social, sanitaire et psychiatrique, notamment l'accueil de jour et de nuit, l'augmentation des formes d'hébergement d'urgence et de stabilisation, l'expérimentation de plusieurs nouveaux espaces de consommation à moindre risque fixes ou/et mobiles, soit soutenu par l'Etat ;
- Que ce dispositif soit d'ampleur, pour ne laisser aucun-e usager-e de drogue sans solution sanitaire et sociale, qu'il repose sur une approche partenariale incluant l'ensemble des acteurs de la santé et de la sécurité et dans lequel la Ville de Paris jouera pleinement son rôle ;
- Que le gouvernement soutienne la Ville de Paris et apporte les moyens nécessaires à la réussite de ce plan;
- Que le gouvernement renforce substantiellement les forces de police, de manière urgente et durable afin d'assurer la sécurité des habitant-e-s.